

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 923

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, M. Simian et  
Mme Wonner

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 1, après le mot :

« politiques »

insérer les mots :

« ,

philosophiques ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase de l’alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, par souci de cohérence, vise à ce que les personnes participant à l’exécution du service public s’abstiennent aussi de manifester leurs opinions philosophiques, et non uniquement leurs opinions politiques ou religieuses.